

**12184/22**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 septembre 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité des régions,  
proposé par le Royaume de Danemark**

E17054





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 16 septembre 2022  
(OR. en)**

**12184/22**

**CDR 108**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume de Danemark

---

**DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL**

**du...**

**portant nomination d'un membre  
du Comité des régions,  
proposé par le Royaume de Danemark**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions<sup>1</sup>,

vu la proposition du gouvernement danois,

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 18 juillet 2022, le Conseil a adopté la décision (UE) 2022/1257<sup>1</sup> portant nomination de cinq membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume du Danemark.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Peter Sønderby Westphal SØRENSEN.
- (4) Le gouvernement danois a proposé M. Kasper Egede GLYNGØ, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Byrådsmedlem, Hedensted Kommune* (membre du conseil municipal de Hedensted), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2025.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2022/1257 du Conseil du 18 juillet 2022 portant nomination de cinq membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume de Danemark (JO L 191 du 20.7.2022, p. 63).

*Article premier*

M. Kasper Egede GLYNGØ, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Byrådsmedlem, Hedensted Kommune* (membre du conseil municipal de Hedensted), est nommé en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2025.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---